



## Commission économique pour l'Europe

### Comité des politiques de l'environnement

#### Vingt-septième session

Genève, 3-5 novembre 2021

## Rapport du Comité des politiques de l'environnement sur les travaux de sa vingt-septième session

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
A. Participation .....	3
B. Ouverture de la réunion et questions d'organisation.....	3
II. Résultats des travaux du Bureau .....	4
III. Développement durable dans la région .....	4
IV. Neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » .....	5
A. Projet d'ordre du jour de la Conférence.....	5
B. Documents thématiques de base .....	6
C. Évaluation paneuropéenne de l'environnement.....	7
D. Autres documents .....	8
E. Questions d'organisation .....	8
F. Ressources nécessaires .....	9
G. Préparatifs du pays hôte.....	10
V. Surveillance et évaluation de l'environnement et établissement de rapports .....	10
VI. Études de la performance environnementale.....	11
VII. Activités intersectorielles .....	12
VIII. Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations.....	13
IX. Programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2022 et aperçu des principaux éléments du programme de travail du sous-programme Environnement pour 2023 .....	14
X. Exposé et échange de vues sur la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement .....	14



XI.	Calendrier des réunions .....	15
XII.	Élection du Bureau .....	15
XIII.	Impact de la pandémie de maladie à coronavirus, notamment sur le processus « Un environnement pour l'Europe » .....	16
XIV.	Questions diverses.....	16
XV.	Liste des décisions.....	16
XVI.	Clôture de la session.....	16

## I. Introduction

1. Le Comité des politiques de l'environnement a tenu sa vingt-septième session du 3 au 5 novembre 2021 à Genève et en ligne. Le présent rapport est fondé sur un résumé des résultats de la session et des décisions prises, résumé adopté suivant la procédure d'approbation tacite le 18 novembre 2021<sup>1</sup>.

### A. Participation<sup>2</sup>

2. Ont participé à la session les délégations de 38 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Croatie, Chypre, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Ouzbékistan, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie et Ukraine. Un observateur du Maroc a également participé à la session.

3. Des représentants du Bureau régional pour l'Europe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation mondiale du tourisme et du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Europe étaient également présents.

4. D'autres organisations ou organes nationaux, régionaux et internationaux étaient également représentés à la session, à savoir : l'Union européenne représentée par la Commission européenne, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et la délégation permanente de l'Union européenne auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève ; l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

5. Des représentants des organisations de la société civile et des universités ci-après ont participé à la session : Bureau européen de l'environnement (BEE) ; Centre pour l'environnement et le développement durable (ECO-Accord) ; ECO-Forum européen ; Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) ; Pew Charitable Trusts ; Women Engage for a Common Future ; Zoï Environment Network.

### B. Ouverture de la réunion et questions d'organisation

6. M. Marco Keiner (Directeur de la Division de l'environnement de la CEE) et M. Bruno Pozzi (Directeur du Bureau régional pour l'Europe du PNUE) ont prononcé des allocutions de bienvenue. La Présidente du Comité des politiques de l'environnement a souhaité la bienvenue aux participants et rappelé les principaux objectifs de la session.

7. La Présidente a fait savoir au Comité que le 4 octobre 2021, l'Office des Nations Unies à Genève avait envoyé aux missions permanentes et aux bureaux d'observateurs permanents auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève une note verbale les informant en particulier qu'à compter du 1<sup>er</sup> novembre, en raison de la pénurie d'interprètes indépendants sur le marché mondial, la durée des réunions hybrides et des réunions virtuelles avec interprétation serait ramenée à deux heures lorsque la participation active à distance serait supérieure à trente minutes. La Présidente a par ailleurs souligné que pour éviter de modifier le calendrier provisoire des travaux de la vingt-septième session du Comité des politiques de l'environnement prévoyant des séances de trois heures, la participation active à distance ne devrait pas dépasser trente minutes.

<sup>1</sup> Les documents correspondants et d'autres informations, dont le résumé des décisions, peuvent être consultés sur la page Web de la session : <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Committee-on-Environmental-Policy/events/357297>.

<sup>2</sup> En raison du format hybride de la réunion, la liste finale des participants (disponible à l'adresse [https://unece.org/sites/default/files/2021-12/CEP-27\\_LoP\\_final.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2021-12/CEP-27_LoP_final.pdf)) est basée sur les inscriptions faites en ligne.

8. La Présidente a informé le Comité qu'à sa 117<sup>e</sup> réunion (Genève, 8 juillet 2021), le Comité exécutif de la CEE avait prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 les procédures de prise de décisions lors de réunions officielles avec participation à distance, telles qu'énoncées dans le document ECE/EX/2020/L.2 et adoptées initialement le 5 octobre 2020 par le Comité exécutif. La procédure s'appliquait aux comités sectoriels (y compris le Comité des politiques de l'environnement), aux organes relevant directement du Comité exécutif et aux groupes de travail. Cela signifiait que la procédure devait être appliquée aux décisions de la session en cours du Comité des politiques de l'environnement et que, dans la pratique :

a) Au cours de la réunion, le Comité des politiques de l'environnement, comme d'habitude, s'accorderait sur les décisions ;

b) Ensuite, ces décisions seraient communiquées à toutes les représentations permanentes à Genève pour approbation suivant la procédure d'accord tacite dans un délai de soixante-douze heures (via la page Web du Comité exécutif)<sup>3</sup> ;

c) À défaut d'objection formulée dans ce délai, les décisions seraient considérées comme adoptées. À l'inverse, si une objection était soulevée pour une décision donnée, celle-ci serait renvoyée au Comité des politiques de l'environnement ;

d) La possibilité de soulever une objection était limitée, sachant qu'il s'agissait d'une mesure de sauvegarde dans le cas où un participant enregistré n'aurait pas pu participer à distance à la réunion pour des raisons techniques. Autrement dit, la possibilité d'émettre une objection se limitait aux rares cas où une délégation qui s'était dûment inscrite et avait participé à une réunion donnée avait rencontré des problèmes techniques pendant ladite réunion.

9. Le Comité a adopté l'ordre du jour de sa vingt-septième session (ECE/CEP/2021/1), en tenant compte du calendrier proposé dans le document d'information n° 1/Rev.2.

## II. Résultats des travaux du Bureau

10. La Présidente a indiqué que, pendant la période intersessions, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Bureau avait mené des consultations par voie électronique – notamment des réunions en ligne les 2 juin et 20 septembre et une réunion hybride le 2 novembre 2022 – pour préparer la session en cours du Comité. Les résultats des travaux du Bureau étaient présentés dans le document ECE/CEP/2021/3. La Présidente a invité le Comité à examiner les résultats des travaux du Bureau au titre des points de l'ordre du jour correspondants.

11. Le Comité a remercié le Bureau de la qualité du travail accompli dans l'exercice du mandat qu'il lui avait confié, notamment de l'excellent travail consacré à l'élaboration de documents thématiques de base sur les thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5-7 octobre 2022).

## III. Développement durable dans la région

12. En sa qualité de coordonnatrice de la CEE pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, M<sup>me</sup> Monika Linn (Conseillère principale de la Secrétaire exécutive de la CEE) a présenté les faits nouveaux concernant le Forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe, y compris les principaux résultats de ce Forum (Genève (hybride), 10-18 mars 2021), soumis en tant que contribution de la région à la réunion de 2021 du forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, 6-15 juillet 2021).

13. Le Comité a été informé que la sixième session du Forum régional pour le développement durable de la CEE se tiendrait sous forme hybride les 6 et 7 avril 2022. Au cours du Forum, se tiendraient un débat de politique générale de haut niveau sur le thème « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) tout en

<sup>3</sup> Voir <https://unece.org/silence-procedure>.

progressant vers la pleine mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la CEE », ainsi que deux séries de tables rondes d'apprentissage entre pairs. Les résultats de la sixième session du Forum régional représenteraient la contribution de la région de la CEE à la dixième session du forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, juillet 2022).

14. Le secrétaire de la Commission économique pour l'Europe a informé le Comité des résultats de la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe (Genève (hybride), 20 et 21 avril 2021) et, en particulier, de la feuille de route concernant l'application des décisions de la soixante-neuvième session de la Commission à l'ensemble des organes subsidiaires de la Commission et à son secrétariat.

15. Un représentant du secrétariat de la CEE a informé le Comité des activités menées par la CEE pour promouvoir la durabilité et la circularité et parvenir à la neutralité climatique dans l'industrie de l'habillement et de la chaussure par la traçabilité et la transparence des chaînes de valeur.

16. Un représentant du secrétariat de la CEE a informé le Comité d'activités de renforcement des capacités menées par la CEE pour améliorer la gestion des barrages en Asie centrale et, en particulier, des conclusions d'un rapport d'évaluation.

17. Le Comité a pris note des informations présentées au sujet des faits nouveaux survenus dans la région de la CEE touchant le Programme 2030, et a :

a) Appelé à participer activement à la préparation et à la tenue de la sixième session du Forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe ;

b) Pris note des informations sur les résultats de la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe ;

c) Décidé d'inscrire à l'ordre du jour des sessions ordinaires du Comité un point permanent consacré à la suite à donner aux sessions de la Commission économique pour l'Europe et chargé le secrétariat d'inclure les renseignements pertinents dans l'ordre du jour provisoire annoté des sessions du Comité ;

d) Pris note avec intérêt des renseignements communiqués par le secrétariat au sujet des activités menées par la CEE pour promouvoir la durabilité et la circularité et parvenir à la neutralité climatique dans l'industrie de l'habillement et de la chaussure par la traçabilité et la transparence des chaînes de valeur ;

e) Pris note avec intérêt des renseignements communiqués par le secrétariat au sujet des activités de renforcement des capacités menées par la CEE pour améliorer la gestion des barrages en Asie centrale et, en particulier, des conclusions contenues dans un rapport d'évaluation.

## **IV. Neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »**

### **A. Projet d'ordre du jour de la Conférence**

18. La Présidente a rappelé que, conformément au plan de réforme du processus « Un environnement pour l'Europe », une décision sur l'ordre du jour de la Conférence devrait être prise à la réunion ordinaire du Comité, environ douze mois avant la Conférence<sup>4</sup>. Il a en outre été rappelé qu'à sa vingt-sixième session (Genève, 9 et 10 novembre 2020), le Comité avait chargé le Bureau, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les parties prenantes concernées, d'établir un avant-projet d'ordre du jour provisoire annoté pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> ECE/CEP/S/152, annexe I, par. 12 a).

<sup>5</sup> ECE/CEP/2020/2, par. 22.

19. Le Comité a été informé qu'à sa réunion virtuelle du 2 juin 2021, le Bureau avait examiné une ébauche de l'ordre du jour provisoire annoté et avait fourni des orientations supplémentaires au secrétariat pour la rédaction de l'ordre du jour de la Conférence. Se fondant sur les orientations données par le Bureau, le secrétariat avait mis la dernière main au projet d'ordre du jour provisoire annoté de la Conférence et l'avait publié en tant que document officiel de la session en cours (ECE/CEP/2021/6).

20. Le Comité a :

a) Adopté le projet d'ordre du jour de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/2021/6) ;

b) Invité son bureau à poursuivre l'élaboration de l'ordre du jour annoté de la Conférence avec le concours du secrétariat et en coopération avec les partenaires intéressés et à le lui soumettre pour examen à sa session extraordinaire de mai 2022.

## B. Documents thématiques de base

21. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-sixième session, le Comité avait examiné les ébauches de deux documents thématiques de base portant sur les thèmes retenus pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et avait demandé :

- À ses membres de faire des suggestions et des propositions concrètes concernant les ébauches des deux documents de base portant sur les thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et de les envoyer au secrétariat avant la fin de 2020 ;
- Au Bureau de continuer à travailler, avec le concours du secrétariat et en coopération avec les parties intéressées, à l'élaboration des avant-projets des deux documents thématiques de base pour la session ordinaire suivante du Comité<sup>6</sup>.

22. Le Comité a été informé qu'à la suite de l'appel lancé à sa vingt-sixième session, le secrétariat avait reçu des suggestions et des propositions relatives aux ébauches de ces documents de la part de l'Espagne, de la Fédération de Russie, de la Suède, de la Tchéquie et de la Banque européenne d'investissement.

23. Le Comité a par ailleurs été informé qu'un consultant engagé par le PNUE avait préparé une note d'information sur les principes clefs, les politiques et les modes de fonctionnement actuels de l'économie verte et de l'économie circulaire dans les deux domaines thématiques – infrastructures durables et tourisme durable – en vue de leur approfondissement dans les documents thématiques de base. Le consultant avait présenté au Bureau, à sa réunion virtuelle du 2 juin 2021, l'essentiel du contenu de la note d'information, certains aspects des perspectives qui s'offrent à la région et des exemples des difficultés propres à celle-ci ; il avait aussi décrit les prochaines étapes du développement de la base d'informations qui servirait à l'élaboration des documents thématiques de base pour la neuvième Conférence ministérielle. Le Bureau avait examiné la note d'information et donné au consultant et au secrétariat des indications sur les étapes suivantes de l'élaboration des documents thématiques de base.

24. Le Comité a en outre été informé qu'à sa réunion virtuelle du 20 septembre, le Bureau avait pris note de la version définitive de la note d'information (que le consultant avait parachevée en tenant compte des observations et contributions reçues des membres du Bureau pendant et après la réunion du 2 juin 2021) et qu'il avait demandé au secrétariat de scinder la note d'information, de la présenter sous la forme de deux avant-projets de documents thématiques de base et de les soumettre en tant que documents d'information à la vingt-septième session du Comité des politiques de l'environnement. Les deux documents d'information ci-après avaient été établis et publiés sur la base des indications communiquées par le Bureau : n° 2. Projet de document thématique pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » : Greening the economy in the pan-European region : working towards sustainable infrastructure (Verdir l'économie de la

<sup>6</sup> Ibid., par. 26.

région paneuropéenne : œuvrer pour des infrastructures durables) ; n° 3. Projet de document thématique pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » : Applying principles of circular economy to sustainable tourism (Appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme durable).

25. Le Comité a :

a) Remercié le PNUE d'avoir financé l'élaboration d'une note d'information sur les principes clefs, les politiques et les modes de fonctionnement actuels de l'économie verte et de l'économie circulaire dans les domaines des infrastructures durables et du tourisme durable, laquelle avait servi à préparer les ébauches des deux documents de base portant sur les thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ;

b) Remercié le Bureau du travail réalisé avec l'assistance du secrétariat, de l'OCDE et du PNUE pour établir des avant-projets des deux documents de base portant sur les thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ;

c) Demandé à ses membres de faire des suggestions et des propositions concrètes sur les versions préliminaires de ces documents et de les adresser au secrétariat, de préférence avant la fin novembre et au plus tard le 31 décembre 2021 ;

d) Demandé au Bureau de poursuivre, avec le concours du secrétariat et en coopération avec les parties intéressées, l'élaboration des deux projets de document et de les soumettre en tant que documents officiels à la session extraordinaire du Comité en mai 2022.

### C. Évaluation paneuropéenne de l'environnement

26. Un représentant du secrétariat de la CEE a communiqué au Comité des informations sur l'état d'avancement de l'élaboration d'une évaluation thématique paneuropéenne de l'environnement, limitée et fondée sur des indicateurs, ainsi qu'un résumé de ses principales conclusions et orientations (document d'information n° 4).

27. Le Comité a :

a) Remercié les États membres qui avaient fourni des contributions financières afin d'appuyer la préparation de la prochaine évaluation paneuropéenne de l'état de l'environnement, à savoir l'Allemagne, l'Autriche, la Norvège, les Pays-Bas, la Serbie et la Suisse ;

b) Remercié également les auteurs des projets de documents ainsi que le PNUE, l'OCDE, l'OMT, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et par la désertification, en particulier en Afrique, Conservation International et le Centre international de référence et d'information pédologique – Système mondial d'information sur les sols, les membres du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement ainsi que le secrétariat de la CEE, d'avoir poursuivi l'élaboration du projet d'évaluation paneuropéenne de l'état de l'environnement ;

c) Accueilli avec intérêt l'ébauche des éléments de l'évaluation, pris note des progrès accomplis, du calendrier des travaux et des prochaines étapes devant conduire à son achèvement et décidé de soumettre au plus tard le 30 novembre 2021 des observations concernant les projets d'éléments fournis et, en particulier, le projet de résumé à l'intention des décideurs ;

d) Demandé au secrétariat de soumettre le texte complet du projet d'évaluation paneuropéenne et le projet de résumé à l'intention des décideurs pour consultation avec les États membres de la CEE au plus tard le 15 février 2022 et décidé de communiquer des observations au secrétariat dans le mois suivant la réception de ces textes ;

e) Chargé le secrétariat de continuer d'informer le Bureau des progrès réalisés.

## D. Autres documents

28. La Présidente a rappelé que, conformément au plan de réforme du processus « Un environnement pour l'Europe », la Conférence pourrait adopter, entre autres documents, un texte convenu de deux pages sur des mesures complémentaires et additionnelles ayant une portée strictement limitée aux thèmes de la Conférence<sup>7</sup>.

29. Le Comité a été informé que le Bureau avait, à sa réunion virtuelle du 2 juin 2021, demandé au secrétariat de préparer un avant-projet de la déclaration ministérielle et de le distribuer à ses membres.

30. À sa réunion virtuelle du 20 septembre 2021, le Bureau avait pris note de l'avant-projet de la déclaration ministérielle établi par le secrétariat et convenu des étapes suivantes :

- Les membres du Bureau pourraient soumettre leurs observations et propositions par écrit concernant l'avant-projet le vendredi 8 octobre 2021 au plus tard ;
- Compte tenu des contributions reçues du Bureau, le secrétariat établirait le projet sous sa forme définitive et le soumettrait comme document d'information à la vingt-septième session du Comité.

31. Le Comité a par ailleurs été informé que le secrétariat avait, suivant les indications du Bureau, établi le projet de déclaration ministérielle et l'avait distribué en tant que document d'information n° 12 en vue de la session en cours.

32. Le Comité a :

a) Approuvé le cadre général et la structure du projet de déclaration ministérielle contenu dans le document d'information n° 12 ;

b) Invité le Bureau à poursuivre, avec l'appui du secrétariat, l'élaboration de ce projet, en se fondant sur les observations et les révisions suggérées en mode « suivi des modifications », reçues des membres du Comité et des observateurs avant le 31 décembre 2021, et à le soumettre en tant que document officiel au Comité à sa session extraordinaire de mai 2022 ;

c) Pris note du projet de liste de documents à élaborer pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » contenu dans le document d'information n° ;

d) Salué le fait que les pays poursuivaient les activités entreprises au titre du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement et de l'Initiative de Batumi pour une économie verte ;

e) Accueilli avec intérêt la proposition de la Suisse visant à poursuivre l'élaboration d'un catalogue de mesures à adopter au titre des éventuels engagements volontaires pris dans le cadre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte sur les deux thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », chargé la Suisse de créer et de réunir un groupe spécial pour établir le catalogue et invité les membres du Comité et les autres parties prenantes à se manifester s'ils souhaitaient se joindre au groupe.

## E. Questions d'organisation

33. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-cinquième session (Genève, 13-15 novembre 2019), le Comité avait examiné le document sur les questions d'organisation concernant la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/2019/19) et recommandé de réduire de 20 % la taille des délégations qui participeraient à la Conférence<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> ECE/CEP/S/152, annexe I, par. 14 c).

<sup>8</sup> ECE/CEP/2019/15, par. 27 d).

34. La Présidente a également rappelé qu'à sa vingt-sixième session, le Comité avait demandé au Bureau d'établir pour la prochaine session du Comité, avec le concours du secrétariat, un nouveau document sur les questions d'organisation concernant la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », en tenant compte des nouvelles dates de la Conférence (5-7 octobre 2022)<sup>9</sup>.

35. Le Comité a été informé que le document sur les questions d'organisation concernant la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », légèrement modifié, avait reçu la cote ECE/CEP/2021/7.

36. Le Comité a approuvé le document sur les questions d'organisation concernant la neuvième Conférence d'examen « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/2021/7), avec les modifications apportées aux alinéas a) et c) du paragraphe 10.

## F. Ressources nécessaires

37. La Présidente a rappelé que le plan de réforme du processus « Un environnement pour l'Europe » spécifiait que pour les préparatifs de la Conférence ministérielle et pour la Conférence proprement dite, les ressources financières extrabudgétaires nécessaires devaient continuer à être fournies par la CEE en complément des ressources du budget de base de l'ONU. Le plan précisait aussi que le pays hôte devrait assumer les engagements financiers correspondants<sup>10</sup>. Il a en outre été rappelé qu'à sa vingt-cinquième session, le Comité avait accueilli avec satisfaction le document d'information n° 19 contenant l'estimation des ressources nécessaires à la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et avait invité les pays et organisations intéressés à apporter une contribution (financière et en nature) à la préparation de la Conférence<sup>11</sup>.

38. La Présidente a en outre rappelé qu'à sa vingt-sixième session, le Comité avait remercié les pays qui s'étaient engagés à contribuer financièrement à la préparation de la Conférence et avait invité les pays et organisations intéressés à apporter des contributions (financières et en nature) à la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »<sup>12</sup>.

39. Le Comité a été informé qu'après sa vingt-sixième session :

- Une contribution avait été reçue de Chypre qui, conformément aux engagements pris par le pays hôte, avait versé 93 985,50 euros destinés au financement de l'organisation et du déroulement de la Conférence (y compris les frais de voyage et de participation du secrétariat et le recrutement du personnel temporaire supplémentaire à prévoir suivant l'Accord avec le pays hôte) ;
- Des promesses de contribution avaient été reçues du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la conservation de la nature, de la sûreté nucléaire et de la protection des consommateurs (30 000 euros) et du Ministère serbe de la protection de l'environnement (5 000 euros).

40. Le Comité s'est félicité de la contribution versée par Chypre en tant que pays hôte et des promesses de contributions annoncées par l'Allemagne, Chypre et la Serbie en prévision de la Conférence et a invité les pays et organisations intéressés à apporter une contribution (financière et en nature) à la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

<sup>9</sup> ECE/CEP/2020/2, par. 29.

<sup>10</sup> ECE/CEP/S/152, annexe I, par. 12 g) et h).

<sup>11</sup> ECE/CEP/2019/15, par. 30.

<sup>12</sup> ECE/CEP/2020/2, par. 32.

## G. Préparatifs du pays hôte

41. La Présidente a rappelé qu'à sa session précédente, le Comité avait remercié le Gouvernement chypriote d'avoir proposé d'accueillir à Chypre la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement<sup>13</sup>.

42. Le représentant de Chypre a informé le Comité des préparatifs en cours pour l'accueil de la Conférence.

43. Le Comité a remercié Chypre, en tant qu'hôte de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement, pour les informations fournies.

## V. Surveillance et évaluation de l'environnement et établissement de rapports

44. La Présidente du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement a informé le Comité des résultats de la vingt-troisième session du Groupe de travail (tenue à Genève, sous forme hybride et en ligne les 4 et 5 mai 2021) et présenté le calendrier annuel d'activités pour 2022 (ECE/CEP/AC.10/2021/3).

45. Un représentant du secrétariat de la CEE a fait savoir au Comité que le Groupe de travail avait achevé son rapport final sur l'établissement du Système de partage d'informations sur l'environnement (ECE/CEP/AC.10/2021/6) et a présenté ce rapport.

46. Un représentant du secrétariat de la CEE a informé le Comité des résultats de la dix-huitième session de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement (Genève (hybride), 18 et 19 octobre 2021).

47. Le Comité a :

a) Pris note des informations communiquées et accueilli avec satisfaction les activités menées par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, notamment pour soutenir la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement ;

b) Invité les États membres et les organisations à apporter une aide financière et en nature au Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement de la CEE ;

c) Remerçié l'Autriche, la Fédération de Russie et la Suisse pour leurs concours financiers, qui n'étaient pas directement liés à l'évaluation paneuropéenne de l'environnement, ainsi que le PNUE, l'Agence européenne pour l'environnement, la Division de statistique de l'ONU, l'OMS et l'OCDE pour leur appui fonctionnel au programme ;

d) Pris note du calendrier annuel d'activités du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement pour 2022 (ECE/CEP/AC.10/2021/3) ;

e) Accueilli avec intérêt le rapport final sur l'établissement du Système de partage d'informations sur l'environnement (ECE/CEP/AC.10/2021/6) élaboré par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement avec l'aide du secrétariat et du PNUE ;

f) Constaté avec satisfaction qu'un Système de partage d'informations sur l'environnement avait, dans l'ensemble, été mis en place avec succès en Europe et en Asie centrale, tout en notant que les pays avaient encore besoin d'aide pour mettre pleinement en œuvre les piliers et principes du Système et pour produire et mettre en commun tous les flux de données associés aux indicateurs environnementaux de la CEE ;

g) Adressé le rapport final à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ;

<sup>13</sup> Ibid., par. 19 b).

h) Pris note des informations communiquées et accueilli avec satisfaction les activités menées par l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'examen de la série d'indicateurs environnementaux de la CEE ;

i) Décidé de prolonger jusqu'à la mi-2023 le mandat de l'Équipe spéciale conjointe, afin de permettre à celle-ci d'élaborer un nouveau projet de mandat après la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », et chargé le secrétariat de soumettre cette décision au Comité exécutif de la CEE en lui demandant de l'approuver ;

j) Accueilli avec satisfaction la révision des Directives pour l'application des indicateurs environnementaux et sur la surveillance de la diversité biologique.

## VI. Études de la performance environnementale

48. Le Comité a procédé à l'examen collégial de la deuxième étude de la performance environnementale du Maroc. Ses 16 chapitres et les recommandations y relatives (document d'information n° 7) avaient auparavant été examinés par le Groupe d'experts des études de la performance environnementale de la CEE et par des experts marocains dans le cadre d'une réunion tenue sous forme hybride à Genève du 27 au 29 septembre 2021.

49. M<sup>me</sup> Farah Bourqartacha (Directrice de l'observation, des études et de la planification, Département du développement durable, Ministère marocain de la transition énergétique et du développement durable) a présenté les principaux résultats obtenus jusque-là et les difficultés rencontrées par le pays dans la mise en œuvre du programme environnemental pour le développement durable dans le cadre général de la deuxième étude de la performance environnementale du pays.

50. Le Président du Groupe d'experts des études de la performance environnementale (Estonie) a informé le Comité des politiques de l'environnement des principaux résultats auxquels avaient abouti les travaux du Groupe d'experts en 2021, en soulignant la richesse de la deuxième étude de la performance environnementale du Maroc, qui contenait 105 recommandations et portait sur 76 cibles des objectifs de développement durable. Il a également mis l'accent sur les contraintes des réunions virtuelles, tout en reconnaissant l'aspect positif, qui était de permettre une participation plus large des experts du pays considéré.

51. Les rapporteurs désignés par le Groupe d'experts des études de la performance environnementale (Italie et Suisse) ont fait part des principales constatations concernant certains aspects de la deuxième étude et exposé les mesures à prendre pour remédier aux difficultés rencontrées.

52. Le secrétaire du Groupe d'experts a donné un aperçu des activités menées en 2021.

53. La délégation ouzbèke a présenté la feuille de route pour l'application des recommandations contenues dans la troisième étude de la performance environnementale de l'Ouzbékistan, lancée à l'échelle nationale en juillet 2021.

54. Le Comité a :

a) Adopté les recommandations contenues dans la deuxième étude de la performance environnementale du Maroc (document d'information n° 7) ;

b) Fait l'éloge du Programme d'études de la performance environnementale de la CEE dont les contributions aidaient les pays à appliquer leurs engagements nationaux et leurs politiques environnementales ;

c) Dit combien il appréciait les travaux réalisés par le Groupe d'experts des études de la performance environnementale en 2021 ;

d) Invité les membres du Comité à désigner leurs représentants auprès du Groupe d'experts des études de la performance environnementale ;

- e) Accueilli avec intérêt les renseignements relatifs aux activités relevant du Programme d'études de la performance environnementale et remercié le secrétariat pour son excellent travail de soutien au Programme ;
- f) Salué le lancement à l'échelle nationale de la troisième étude de la performance environnementale de l'Ouzbékistan ;
- g) Pris note de la poursuite de la troisième étude de la performance environnementale de l'Azerbaïdjan ;
- h) Pris note des prochaines études de la performance environnementale prévues, à savoir la deuxième étude de la performance environnementale de l'Arménie et la troisième étude de la performance environnementale du Kirghizistan ;
- i) Pris note de la demande en suspens de l'Ukraine d'entreprendre sa prochaine étude de la performance environnementale ;
- j) Salué les progrès réalisés dans l'exécution du projet du Compte de l'ONU pour le développement relatif à la gouvernance environnementale fondée sur des données factuelles et aux politiques environnementales durables à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 en Europe du Sud-Est ;
- k) Demandé au secrétariat de la CEE de poursuivre ses activités en se fondant sur une approche régionale dans le prolongement des études de la performance environnementale des pays ;
- l) Accueilli positivement l'activité visant à soutenir la mise en œuvre des recommandations formulées dans les récentes études de performance environnementale de la Macédoine du Nord, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan grâce à l'élaboration de feuilles de route par les trois Gouvernements, qui avait été lancée à l'aide des fonds du Programme ordinaire de coopération technique de la CEE ;
- m) Pris note des informations communiquées par le secrétariat concernant la mobilisation des ressources pour le Programme d'études de la performance environnementale en 2020-2021 et remercié, en particulier :
- i) L'Allemagne, l'Autriche et la Suisse pour leur appui financier ;
  - ii) La France, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg et la Banque européenne d'investissement pour avoir fourni des compétences spécialisées ;
  - iii) L'Allemagne, l'Estonie, la Géorgie, la Hongrie, l'Italie, le Monténégro, la Roumanie, la Suisse et le PNUE pour avoir détaché des experts auprès du Groupe d'experts des études de la performance environnementale ;
  - iv) La Commission économique pour l'Afrique pour son appui politique ;
  - v) Le Programme des Nations Unies pour le développement pour son appui logistique ;
- n) Encouragé les délégations à fournir une contribution en nature (sous la forme de services d'experts) et un appui financier au Programme d'études de la performance environnementale ;
- o) Constaté avec satisfaction que la Division de l'environnement, la Division de statistique, la Division de l'énergie durable et le Groupe du développement durable et du genre de la CEE ainsi que les équipes de pays des Nations Unies coopéraient étroitement avec le Programme d'études de la performance environnementale.

## VII. Activités intersectorielles

55. La Présidente a fait savoir au Comité que, selon la pratique établie, le secrétariat avait rédigé une note d'information sur les activités intersectorielles menées sous les auspices du sous-programme Environnement de la Commission économique pour l'Europe pour que le Comité l'examine à sa vingt-septième session (ECE/CEP/2021/4). Cette note présentait les faits nouveaux et les plans pour l'avenir relatifs à ces activités et contenait des recommandations à l'intention du Comité concernant les futurs travaux à entreprendre sous ses auspices.

56. Un représentant du secrétariat de la CEE a informé le Comité des faits récemment observés dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), en particulier des résultats de la dix-neuvième session du Comité directeur du Programme (tenue à Genève sous forme hybride les 27 et 28 octobre 2021).

57. Un représentant du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a informé le Comité des faits nouveaux les plus récents survenus dans le cadre du Processus européen Environnement et santé.

58. Un représentant du secrétariat de la CEE a mis le Comité au fait de tout ce qui concernait l'intégration des questions de genre dans les activités relatives à l'environnement.

59. Le Comité a pris note des informations fournies dans le document sur les activités intersectorielles menées sous les auspices du sous-programme Environnement de la CEE (ECE/CEP/2021/4), et a :

a) Pris note également des informations présentées au sujet des travaux du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable et a encouragé ceux de ses membres qui participaient à la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable à rester informés du processus au niveau national en établissant et maintenant des relations de travail avec les membres du Comité directeur et les coordonnateurs désignés dans leurs administrations nationales et les organisations non gouvernementales de leur pays ;

b) Confirmé qu'il était disposé à continuer de coopérer étroitement avec le Comité directeur dans le cadre de la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ;

c) Accueilli avec intérêt les travaux menés dans le cadre du PPE-TSE, exprimé son appui à ce programme et encouragé la participation d'experts aux groupes de travail qui seront créés ;

d) Pris note du rapport d'étape soumis par l'OMS et réaffirmé qu'il était déterminé à contribuer au Processus européen Environnement et santé ;

e) Également pris note des informations fournies au sujet de l'intégration des questions de genre dans les activités de la CEE et les activités relatives à l'environnement menées par la Division de l'environnement depuis la dernière session du Comité ;

f) Reconnu combien il importait d'intégrer le genre dans les activités relatives à l'environnement, en particulier au regard du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, et a souligné que l'égalité des sexes était à la fois un objectif en soi et un moyen de contribuer au développement durable ;

g) Décidé de continuer de prendre en compte les questions de genre dans ses activités ;

## **VIII. Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations**

60. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-cinquième session, le Comité avait adopté la version révisée des critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations et avait demandé au Bureau de vérifier ponctuellement, avec l'aide du secrétariat, si des données étaient disponibles pour 2018 et, dans l'affirmative, d'établir des critères révisés pour tous les pays en transition économique, qui lui seraient présentés pour adoption à sa session suivante<sup>14</sup>.

61. La Présidente a informé le Comité qu'au cours de l'année 2021, le secrétariat avait régulièrement examiné la disponibilité des données pertinentes. Il n'avait pas été possible de disposer en temps voulu de données suffisamment détaillées pour les réunions du Bureau du Comité tenues en ligne les 2 juin et 20 septembre 2021.

<sup>14</sup> ECE/CEP/2019/15, par. 50.

62. La Présidente a par ailleurs fait savoir au Comité que des données avaient été rendues disponibles à la mi-octobre et que le secrétariat avait actualisé les critères que le Bureau devait prendre en considération. Le Bureau du Comité des politiques de l'environnement avait mené des consultations par voie électronique sur la révision et l'actualisation des critères pendant les dix derniers jours d'octobre 2021 et recommandé de soumettre au Comité les critères figurant dans l'annexe du document d'information n° 8.

63. Le Comité a approuvé les critères révisés d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations figurant dans le document d'information n° 8 et a demandé au Bureau de vérifier ponctuellement, avec le concours du secrétariat, si des données étaient disponibles pour 2021 et, si elles l'étaient pour tous les pays en transition économique, d'établir une version révisée des critères d'attribution d'une aide financière pour approbation ultérieure par le Comité.

## **IX. Programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2022 et aperçu des principaux éléments du programme de travail du sous-programme Environnement pour 2023**

64. La Présidente a rappelé qu'en décembre 2017, à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale (New York, 12 septembre-24 décembre 2017), les États Membres de l'ONU avaient approuvé, par la résolution 72/266 relative à un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies, le remplacement, à titre expérimental, des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels à compter du budget-programme de 2020<sup>15</sup>.

65. La Présidente a également rappelé qu'à sa vingt-sixième session, le Comité avait demandé au Bureau de tenir compte de la question du calendrier dans la définition du programme de travail et de veiller au bon équilibre de ses activités<sup>16</sup>.

66. La Présidente a signalé que le Comité exécutif de la CEE avait aidé le Bureau du Comité des politiques de l'environnement à traiter cette question. À sa 115<sup>e</sup> réunion (Genève, 5 mars 2021), le Comité exécutif avait adopté un document portant sur l'examen séquentiel des propositions de programmes de travail des sous-programmes de la Commission (document informel 2021/8)<sup>17</sup>. Conformément à la procédure d'examen séquentiel, le Comité serait invité à adopter le projet de programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2022 (ECE/CEP/2021/5) et à examiner l'aperçu des éléments clés du programme de travail du sous-programme Environnement pour 2023 (document d'information n° 9).

67. Le Comité a :

- a) Adopté le projet de programme de travail du sous-programme Environnement pour 2022 (ECE/CEP/2021/5) et recommandé qu'il soit approuvé par le Comité exécutif ;
- b) Pris note de l'aperçu des éléments clés du programme de travail du sous-programme Environnement pour 2023 (document d'information n° 9)

## **X. Exposé et échange de vues sur la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

68. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-cinquième session, le Comité avait accueilli avec intérêt les informations communiquées par le PNUE concernant les préparatifs en cours de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE et invité celui-ci à continuer de l'informer des faits nouveaux pertinents relatifs à l'Assemblée<sup>18</sup>.

<sup>15</sup> A/RES/72/266, par. 6.

<sup>16</sup> ECE/CEP/2020/2, par. 60 b)).

<sup>17</sup> EXCOM/CONCLU/115, par. 39.

<sup>18</sup> ECE/CEP/2019/15, par. 57.

69. M. Pozzi, Directeur du Bureau régional pour l'Europe du PNUE, a informé le Comité des résultats de la réunion en ligne de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE (Nairobi (en ligne), 22 et 23 février 2021) et sur la préparation d'une reprise d'une réunion en présentiel en février 2022.

70. Le Comité a :

a) Accueilli avec intérêt les informations présentées par le PNUE concernant les résultats de la réunion en ligne de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE et la préparation d'une reprise d'une réunion en présentiel ;

b) Invité le Bureau régional pour l'Europe du PNUE à continuer d'informer le Comité, à sa prochaine session, des faits nouveaux survenus dans le cadre de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE et, en particulier, des résultats de la cinquième session de l'Assemblée.

## XI. Calendrier des réunions

71. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-sixième session, le Comité avait approuvé le projet de calendrier des réunions du Comité et du Bureau jusqu'en 2023<sup>19</sup>. Elle a fait savoir que le projet de calendrier des réunions du Comité et du Bureau pour la période 2022-2024 était présenté dans le document d'information n° 10.

72. Le Comité a :

a) Approuvé le calendrier proposé des réunions du Comité et du Bureau pour la période 2022-2024 (document d'information n° 10) ;

b) Décidé de tenir sa session extraordinaire à Genève du 9 au 12 mai 2022<sup>20</sup> ;

c) Noté qu'il avait été demandé d'étudier la possibilité de modifier les dates de la session extraordinaire pour éviter tout chevauchement avec d'autres réunions internationales, le secrétariat étant chargé d'informer le Bureau sur ce point afin qu'il puisse se pencher sur la question ;

d) Accepté la proposition du Portugal d'organiser une réunion supplémentaire du Bureau provisoirement fixée à la fin janvier 2022 et remercié le Portugal d'avoir proposé d'accueillir cette réunion à Lisbonne.

## XII. Élection du Bureau

73. La Présidente a fait part au Comité du décès de M. Yuri Tsaturov, ancien membre du Bureau, le 8 avril 2021.

74. La Présidente a également informé le Comité que, compte tenu des remplacements récents et des nouvelles candidatures reçues, le secrétariat avait préparé un document d'information présentant la liste des candidats au Bureau à élire par le Comité (document d'information n° 11).

75. Le Comité a :

a) Décidé d'élire son bureau, comme il est indiqué dans le document d'information n° 11 ;

b) Exprimé ses condoléances à la suite du décès de M. Tsaturov, qui avait été membre du Bureau pendant longtemps en tant que représentant de la Fédération de Russie et qui avait présidé le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement ;

<sup>19</sup> ECE/CEP/2020/2, par. 65 et 66.

<sup>20</sup> La session se déroulera le 9 mai (après-midi), les 10 et 11 mai (matin et après-midi) et le 12 mai (matin).

c) Remercié M<sup>me</sup> Biljana Filipovic Dusic, membre sortante du Bureau, pour son travail ;

d) Pris note du prochain changement de fonctions du représentant de la Belgique et est convenu d'ajouter l'élection du Bureau à l'ordre du jour de la session extraordinaire de mai 2022.

### **XIII. Impact de la pandémie de maladie à coronavirus, notamment sur le processus « Un environnement pour l'Europe »**

76. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-sixième session, le Comité avait accueilli avec intérêt les informations présentées par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe sur la possibilité de percevoir la pandémie comme une occasion de reprogrammer l'avenir environnemental du monde et sur la manière dont les mesures de lutte contre la COVID-19 pouvaient faire davantage progresser la réalisation du Programme 2030<sup>21</sup>.

77. La Présidente a également rappelé que le Comité était convenu d'examiner plus avant l'incidence de la pandémie, notamment sur le processus « Un environnement pour l'Europe », à sa session ordinaire suivante<sup>22</sup>.

78. Les délégations n'ayant pas souhaité prendre la parole, il a été mis fin à l'examen de ce point de l'ordre du jour.

### **XIV. Questions diverses**

#### **XV. Liste des décisions**

79. Avec l'aide du secrétariat, la Présidente a établi et présenté un résumé des résultats de la vingt-septième session et des décisions prises. Après examen, la version finale de la liste a été établie et approuvée.

80. La Présidente a fait savoir au Comité que la liste des décisions serait diffusée auprès de toutes les représentations permanentes à Genève pour approbation par la procédure d'accord tacite dans un délai de soixante-douze heures (via la page Web du Comité exécutif). À défaut d'objection formulée dans ce délai, les décisions seraient considérées comme adoptées et la liste des décisions approuvées serait téléchargée sur la page Web de la session. À l'inverse, si une objection était soulevée pour une décision donnée, celle-ci serait renvoyée au Comité.

#### **XVI. Clôture de la session**

81. Le Comité a demandé au Bureau et au secrétariat de donner suite à ses décisions, notamment en établissant les documents et les rapports dont il aurait besoin pour les travaux de sa prochaine session.

82. Le Comité a remercié le secrétariat de la CEE d'avoir préparé la réunion.

83. Le Comité a exprimé sa gratitude aux interprètes et à l'équipe technique d'Interprefy, qui avaient assuré le service de la réunion.

84. La Présidente a remercié les participants et prononcé la clôture de la session.

<sup>21</sup> ECE/CEP/2020/2, par. 73.

<sup>22</sup> Ibid., par. 74 c).